



Commune de Soulevre en Bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénv-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

ARRETE MUNICIPAL

Arrêté N°2025/E017

La Maire déléguée de la Commune de CARVILLE, Commune déléguée de Soulevre en Bocage,

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code général des Collectivités territoriales :

Vu la partie législative du code de la Santé Publique et notamment l'article L.3321-1 relatif à la classification des boissons, et l'article L.3334-2, relatif à l'établissement des débits de boissons temporaires à l'occasion de manifestations publiques modifié par l'article 18 de la Loi de Finances pour 2001.

Vu l'arrêté préfectoral du 11 Décembre 1990 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le Calvados, modifié par l'arrêté préfectoral du 9 Février 1993.

Vu l'arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Maire Alain DECLOMESNIL à Monsieur le Maire délégué de Carville en date du 30 juin 2020 enregistré sous le N°2020-SEB055,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présentée par le GAEC A3F, siret n°84232453500017 représenté par Mr Manuel LEVALLOIS à l'occasion de la « Randonnée pédestre et de l'autorisation de la vente au déballage » qui aura lieu le **Samedi 5 juillet 2025** au « 9, Route du Moulin Neuf » » à CARVILLE de 14h00 à 23 h00.

ARRETE

Article 1er – Le GAEC A3F représenté par Mr Manuel LEVALLOIS est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie, le **Samedi 5 juillet 2025 de 14 h à 23 h** à l'occasion de la « randonnée pédestre et de l'autorisation de la vente au déballage » organisée au « 9, Route du Moulin Neuf » » à CARVILLE

Article 2- Copie du présent arrêté sera adressé à Monsieur le commandant de la Brigade de Bénv Bocage, Mr le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Mr le Maire de Soulevre en Bocage.

Fait à Carville, le 19 mai 2025

La Maire déléguée

Marie-Line LEVALLOIS

